



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

Bibliothèque Champlain

1^{er} juin 2023 - Reprise de la perception des amendes

Lors de la pandémie il avait été convenu de cesser temporairement la perception des amendes pour les documents remis en retard. Cette mesure avait été mise en place pour aider les usagers qui avaient quitté rapidement le campus (et même la région) avec des documents de la bibliothèque. Nous effectuons maintenant un retour à la normale, et donc à compter du 5 juin 2023, les amendes seront à nouveau perçues pour les livres et autres documents retournés en retard.

N'oubliez pas que si vous avez besoin de vos documents pour un plus longue période de temps, il est toujours possible de prolonger vos prêts à partir du [catalogue de bibliothèque](#) (cliquer sur « Menu principal » et ensuite « Mon dossier »), ou encore en vous adressant au personnel du Service du prêt (pretecham@umoncton.ca, 506 858-4157).

Version intégrale de la politique de prêt :

https://www.umoncton.ca/umcm-bibliotheque-champlain/files/umcm-bibliotheque-champlain/wf/wf/pdf/politique_de_pret.pdf